seine-saint-denis

IF DÉPARTEMENT

Claude Bartolone

Président du Conseil Général Député de la Seine-Saint-Denis

Réf.: CB/CEL/SL

nnn286

Monsieur Gilles Poux Maire de La Courneuve Hôtel de ville 58, avenue Gabriel Péri 93126 LA COURNEUVE CEDEX

Bobigny, le 28 février 2011

Monsieur le Maire,

Je viens de prendre connaissance de votre invitation pour l'inauguration de la crèche familiale et du relais d'assistantes maternelles situés dans les locaux de « La Goutte de lait » prévue pour le 1^{er} mars à 18 heures.

Cependant, je souhaite vous faire part de mon étonnement et de mon mécontentement. En effet, cette date a été fixée sans que mon cabinet en soit informé et cela en dépit des règles usuelles de protocole. Le Conseil général ne figure pas sur le carton d'invitation, alors qu'il a largement contribué à la réalisation de ce projet.

Je tiens à vous rappeler que l'aménagement des locaux de « La Goutte de lait », a été en partie assuré par le service départemental des crèches dans le cadre des transferts provisoires des crèches Jaurès et Braque pendant leurs travaux de rénovation, pour un montant de 150 000 €. De plus, l'équipement mobilier, fait sur mesure, a été laissé à la disposition de la municipalité.

En ce qui concerne le fonctionnement, le Conseil général assure une subvention de 6 € par jour et par berceau. Pour l'année 2010, cela représente une aide de 44 592 €.

Vous savez l'attachement que je porte aux politiques en direction de la petite enfance. Vous connaissez aussi l'importance qu'accorde ma collectivité à la création et à la mise aux normes d'équipements de qualité dédiés à l'accueil des jeunes enfants. C'est donc avec regret que j'ai découvert la manière dont cette inauguration a été préparée en pleine période électorale. C'est pourquoi je souhaite que vos services se rapprochent rapidement de mon cabinet afin qu'une nouvelle date soit recherchée et qu'un nouveau carton d'invitation soit réalisé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de toute ma considération.

Claude Bartolone

